ENQUÊTE ELUSAN

Être maire aujourd'hui
Engagés, débordés, malmenés : quels effets sur la santé ?

Novembre 2024

SciencesPo
CENTRE DE SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
cnrs
anr agence nationale de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE
AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

ENQUÊTE ELUSAN
les élu(e)s et leur santé

Dirigée par Didier DEMAZIÈRE, sociologue, directeur de recherche au CNRS et au Centre de sociologie des organisations (CSO)
et Jérôme PÉLISSE, sociologue, professeur des universités à Sciences Po Paris, chercheur au CSO

SOMMAIRE

Principaux enseignements 4

Analyse des résultats 5

1. Un mandat qui engage fortement 5
2. Un mandat mobilisateur malgré les difficultés 6
3. Un mandat qui génère fatigue ou surmenage 8
4. Une charge mentale évidente mais peu dicible 10

Méthodologie

Une enquête en ligne a été adressée à l'ensemble des maires en mandat au 1er avril 2024 recensés par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité. Le questionnaire auto-administré comptait plus de 60 questions portant sur l'inscription du mandat dans les rythmes quotidiens, ses articulations avec les vies professionnelle et familiale et les incidences de l'engagement politique sur la santé. Certaines questions sont communes avec les enquêtes AMF-CEVIPOF afin de permettre des comparaisons dans le temps, et d'autres sont empruntées aux enquêtes nationales *Conditions de travail et risques psychosociaux* (CDT/RPS). Cela permettra à l'avenir de situer les conditions d'exercice du mandat des maires par rapport à diverses catégories de travailleurs comme les cadres. En complément de l'enquête statistique, des entretiens approfondis avec près de 50 maires ont aussi été réalisés.

L'enquête a été conduite entre le 17 mai et le 28 juin 2024, avec 4 relances par mail, et une semaine de relance par téléphone sur les maires de communes de plus de 100 000 habitants. 4 928 maires ont répondu à l'enquête, soit 14,1 % de la population (34 910). Nous avons retenu les 3 042 questionnaires complets, soit un taux de réponses exploitables de 8,71 %. Nous avons optimisé la représentativité de l'enquête en mesurant, puis en les corrigeant par une méthode de repondération, les biais de non-réponse à partir des données auxiliaires contenues dans le Répertoire national des élus, en comparant notre échantillon et cette population cible à partir des critères suivants : la strate démographique de la commune, l'âge, le sexe et la PCS croisée avec la situation d'activité. L'administration de l'enquête, la préparation des bases statistiques et les premières exploitations ont été réalisées par Damien Gomes, Lucas Lam et Lise Rotolo, sous la supervision des auteurs du présent document.

ENQUÊTE ELUSAN

ÊTRE MAIRE AUJOURD'HUI
Engagés, débordés, malmenés : quels effets sur la santé ?

Les conditions d'exercice du mandat de maire et les expériences concrètes des édiles demeurent encore trop méconnues. Des signaux d'alarme se sont accumulés ces dernières années, nourrissant inquiétudes et interrogations. Les plus visibles et médiatisés concernent les violences subies par des maires dans l'exercice de leur fonction. S'y ajoutent des annonces de démission ou de renoncement à briguer un nouveau mandat, même si les motifs de ces décisions sont fort divers. Ces coups de projecteur laissent dans l'ombre bien d'autres aspects des conditions d'exercice du mandat de maire.

Les conséquences des mandats pour la santé des élus sont méconnues, et la santé des élus n'est pas un sujet mineur. En effet, ne faut-il pas être en bonne santé et tenir la forme pour exercer pleinement un mandat réputé exigeant, réclamant grande disponibilité et sens du dévouement ? Dès lors, comment les maires eux-mêmes vivent-ils les interactions entre santé et activités d'élu ? Peut-on parler de fatigue des maires, et dans quel sens : celui d'une simple métaphore, celui d'un épuisement physique, celui d'une lassitude mentale ? Et comment les maires font face à ces enjeux de santé, à ces enjeux pour leur santé ?

Pour étudier ces questions, une enquête pilotée par le Centre de sociologie des organisations (Sciences Po et CNRS), financée par l'Agence nationale de la recherche et soutenue par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, a été menée en 2024 auprès des maires de France. Un questionnaire leur a été adressé afin de mesurer leur perception des conditions d'exercice de leur mandat : ses exigences et implications en termes de temps et rythme de l'activité, de conséquences pour les vies familiale, personnelle et professionnelle, de charge mentale et de possibles effets sur la santé. Cette étude (projet « ELUSAN : les élu.es et leur santé ») prend aussi en compte les mandats de député, de sénateur, des exécutifs régionaux et départementaux.

Les premiers résultats, encore partiels, de cette enquête montrent la force de l'engagement des maires dans un mandat qui déborde sur leur vie personnelle et familiale. Ce mandat procure des sentiments de satisfaction et d'utilité, même s'il compte aussi son lot de difficultés exposant au découragement et pouvant conduire, parfois, à démissionner. Puisque le mandat de maire est exigeant et intensément investi, il n'est pas surprenant que les maires identifient des incidences pour leur santé. Le mandat est jugé usant et génère de la fatigue, mais les maires cherchent à maitriser cette fatigue qui leur apparait comme indépassable. À la fatigue physique s'ajoute une charge mentale alimentée par des sources variées. Il est plus difficile de trouver des réponses et des parades à cette charge mentale car, bien qu'elle soit un marqueur de l'expérience de nombreux maires, elle apparait comme un tabou, comme si elle pouvait mettre en cause la légitimité du maire ou ternir sa capacité à bien exercer son mandat.

Principaux enseignements

- **Près de 5 000 maires ont répondu** à l'enquête, dont plus de 3 000 ont rempli complètement le questionnaire. Après contrôle et pondération sur la base du Répertoire national des élus, **l'échantillon est représentatif** de l'ensemble des maires en mandat en avril 2024.

- La charge de travail des maires se caractérise par des durées hebdomadaires variables mais un **poids partagé des horaires atypiques**, la fonction de maire impliquant notamment des activités régulières en soirée ou le samedi matin, et plus occasionnellement sur l'ensemble du week-end. Cette disponibilité pour le mandat a pour contrepartie **un manque de disponibilité pour les proches.**

- L'engagement des maires dans leur mandat est soutenu par **des appréciations positives et largement partagées**, comme le sentiment de faire quelque chose d'utile pour les autres, la fierté du travail bien fait ou le fait de réaliser et apprendre des choses nouvelles.

- **Les multiples activités réalisées** dans le cadre du mandat sont valorisées et considérées comme intéressantes, mais elles **peuvent aussi être des sources de pénibilité.** Cela traduit le fait que la fonction de maire est traversée par une **tension majeure entre contraintes ou exigences du mandat** d'une part, **et engagement et mobilisation dans le mandat,** d'autre part.

- Cette tension prend des formes multiples. Cela explique que **les maires ont des réponses contrastées sur le fait d'avoir envisagé de démissionner au cours de leur mandat** : 6 % disent l'avoir envisagé souvent, 39 % quelques fois, et 52 % jamais. **Plus la taille de la commune diminue, plus la démission est envisagée même si c'est quelques fois**, c'est le cas aussi pour les maires qui ont des charges familiales, comme pour celles et ceux qui ont un emploi parallèle à leur mandat.

- **Les maires estiment, de manière massive (83 %), que leur mandat est usant pour la santé**, ce qui n'est pas étonnant au regard des engagements consentis et des débordements temporels du mandat.

- Cette usure se traduit par la déclaration **de troubles du sommeil, de coups de fatigue ou de moments de lassitude**, auxquels très peu de maires échappent, et qui sont des états permanents pour un quart à un tiers des maires.

- Les événements à la source de cette usure pour la santé sont multiples mais ils ont en commun **de placer le maire en première ligne.** Cela traduit la forte personnalisation de la fonction, surtout **dans les petites communes dont les maires sont plus nombreux à déclarer des moments de lassitude.**

- **L'exercice du mandat de maire expose à des mécanismes générateurs de charge mentale ou de stress :** être sous pression, devoir penser à trop de choses à la fois, avoir une action pas efficace, ne pas réussir à résoudre certains problèmes, devoir cacher ses émotions. **Ces expériences, vécues par la quasi-totalité des maires, sont typiques de conditions de travail comportant des risques psychosociaux.**

- **La charge mentale est une composante importante de l'expérience des mandats.** Pour de nombreux maires, elle est une dimension évidente de leur expérience. Bien souvent, les maires sont renvoyés à eux-mêmes pour gérer cette charge mentale, la supporter, ou s'en accommoder, parfois jusqu'au trop-plein. **Pourtant elle est peu partagée et reste un tabou**, car en parler peut compromettre la légitimité du maire ou sa capacité à bien exercer sa fonction.

Analyse des résultats

1. Un mandat qui engage fortement

Le mandat de maire est exigeant pour les édiles, et ceux-ci s'y engagent avec intensité. Ainsi, les maires convergent pour estimer que leur mandat municipal implique des sacrifices personnels importants : seuls 5 % sont en désaccord avec cette proposition, alors que 62 % sont tout à fait d'accord et 33 % plutôt d'accord. Cette appréciation ne varie guère, ni avec l'âge, ni avec l'expérience du mandat, ni avec la taille de la commune.

Le temps consacré à la fonction de maire connait en revanche d'importantes variations, déjà bien connues (enquête AMF-CEVIPOF de 2023 par exemple). Le volume horaire croit avec la taille de la commune, le cumul d'autres mandats (dans les intercommunalités, départements ou régions), ou encore avec l'absence d'une activité professionnelle parallèle, ce qui est l'indice de difficultés à concilier mandat et emploi.

Mais ce qui singularise de manière transversale les maires, ce sont les horaires consacrés à leur mandat. En effet, les activités liées au mandat s'inscrivent pour une part dans des horaires atypiques. Certaines plages sont citées par la quasi-totalité des maires : le soir après 20 heures et le samedi matin. Ils disent aussi avoir occasionnellement des activités, en tant que maire, le dimanche matin ou dans les après-midis du samedi et du dimanche. Même le travail matinal, avant 8 heures, est pratiqué de manière occasionnelle par une majorité des répondants.

Les horaires atypiques dans l'exercice du mandat de maire

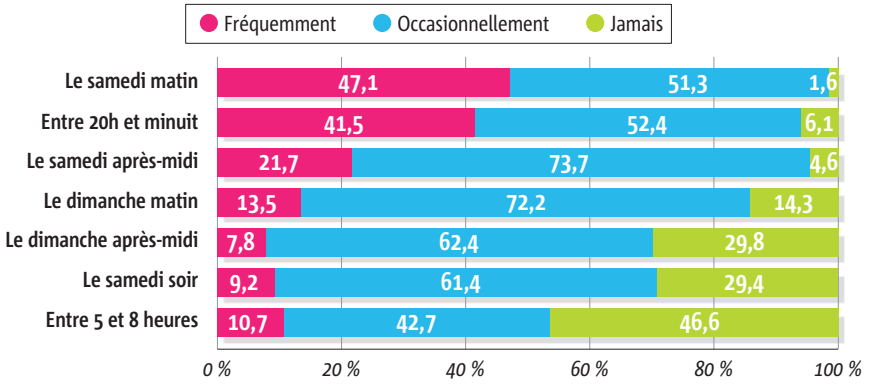

Ces horaires atypiques sont considérés comme incontournables, partie intégrante de la fonction de maire. Pour autant, ils pèsent lourdement sur les rythmes de vie car ils débordent amplement sur des temps en principe dévolus au repos et à la vie privée. On comprend dès lors que le sentiment d'investissement excessif dans l'exercice du mandat soit partagé par la quasi-totalité des répondants. Ils indiquent aussi, dans des proportions presque identiques, que leurs proches se plaignent que leur mandat les rend trop peu disponibles, d'autant que la très grande majorité de ceux qui disent ne jamais être confrontés à ces plaintes vivent seuls. Incontestablement, le mandat déborde sur la vie personnelle et familiale.

Fréquence des situations suivantes	Souvent	Parfois	Jamais
Travailler de manière excessive	43,7 %	52,8 %	2,5 %
Manque de disponibilité pour les proches	35,1 %	54,5 %	12,4 %

2. Un mandat mobilisateur malgré les difficultés

Exercer le mandat de maire est une source d'intérêt et de satisfaction, comme le montre l'expression quasi unanime de sentiments positifs à l'égard du mandat. En outre, la fréquence de ce sentiment varie très peu avec la taille de la commune ou l'ancienneté de l'expérience mayorale.

Quelques sentiments positifs déclarés à l'égard du mandat de maire

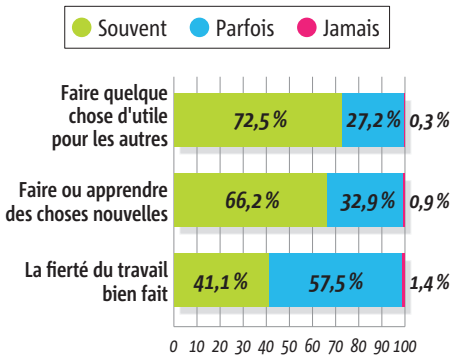

Interrogés sous forme d'une question ouverte sur les activités qui leur procurent le plus de satisfaction, les maires sont diserts et livrent des réponses très variées, renvoyant à des réalisations concrètes de leur mandat, au travail collectif au sein de l'équipe municipale, aux contacts avec la population, à la représentation de la commune à d'autres échelons territoriaux, au montage de dossiers et de projets, aux aides personnalisées apportées à certains administrés, à la gestion du personnel, à la célébration de mariages, aux développements de la vie associative, aux contacts humains, à l'amélioration des conditions de vie des habitants, aux relations avec les partenaires institutionnels, etc. La liste des activités valorisées est sans limite, et elle recouvre, sinon la totalité, du moins un très grand nombre de composantes du mandat de maire. Tous mentionnent des activités positives et gratifiantes qui soutiennent leur engagement, quelle que soit la taille de la commune, ou la durée de leur expérience mayorale.

En miroir, les maires listent aussi des activités qu'ils vivent comme pénibles : le montage de dossiers pour demander des subventions, la gestion des conflits dans la commune, les injonctions de la Préfecture, les querelles de voisinage, l'excès de règlementation, les tensions dans l'équipe, la gestion quotidienne du personnel, la déloyauté, les annonces de décès, les litiges avec les administrés, les imprévus perpétuels, les contraintes administratives, les incivilités et infractions, etc. Le mandat compte toujours son lot de pénibilités. Mais ici encore les appréciations des maires sont hétérogènes, au point que certaines activités sont vécues comme pénibles par certains et gratifiantes par d'autres. Cette variation des expériences du mandat reflète la diversité des situations des maires.

Cette diversité est visible dans l'évaluation dispersée que les maires expriment concernant les moyens dont ils disposent pour exercer correctement leur mandat. Près d'un quart ont une évaluation nettement négative (score inférieur ou égal à 3) tandis que plus d'un quart ont une appréciation inverse (score supérieur ou égal à 7). Ces évaluations varient significativement en fonction de l'expérience d'élu : les maires ayant une expérience de trois mandats ou plus ont une appréciation plus positive (score supérieur à 7 pour 33,7 % d'entre eux contre 24,3 % pour ceux qui sont dans leur premier mandat). Occuper un emploi en parallèle de son mandat pèse aussi, mais cette fois négativement : 22,6 % des maires qui ont un emploi à côté ont un score de satisfaction supérieur ou égal à 7 contre 39,1 % pour les autres. L'ampleur de cet écart suggère que le temps disponible est une composante importante des moyens d'exercer correctement son mandat de maire, ce qui fait écho aux exigences temporelles soulignées précédemment.

Avoir les moyens d'exercer correctement son mandat de maire *(en %)*

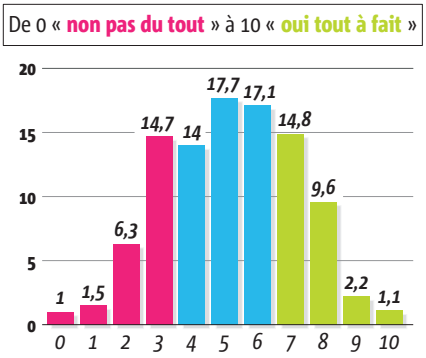

Cette diversité reflète pour une part l'hétérogénéité des communes en termes de taille ou d'autres caractéristiques comme le gradient de ruralité, la distance à la métropole, l'attrait touristique, tout comme la variété des profils des maires, en termes d'expérience municipale ou d'autres mandats, de situation professionnelle, de cadre familial, etc.

C'est ainsi que s'éclaire la question amplement débattue de la démission des maires. Quand on demande aux maires si, au cours de leur mandat actuel, ils ou elles ont pensé à s'arrêter ou à démissionner, on observe un faible taux de non-réponse, ce qui indique que la question est perçue comme pertinente.

Au cours de votre mandat actuel, avez-vous pensé à vous arrêter ou à démissionner ?

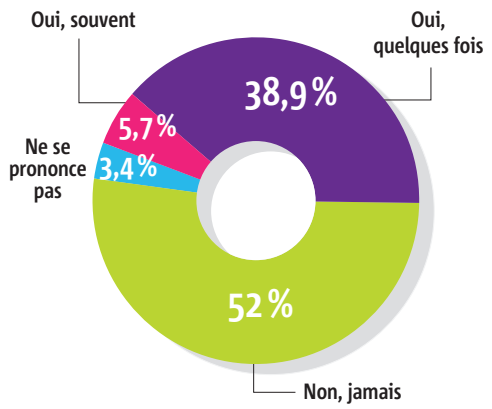

Les réponses se répartissent en deux ensembles de poids assez proches : près de 45 % de réponses positives et 52 % de réponses négatives. Les maires qui ont pensé à la démission l'ont surtout envisagé « quelques fois », et ceux qui y ont pensé « souvent » sont minoritaires (6 %). En ce sens, envisager d'interrompre son mandat peut être considéré comme un indice d'une lassitude ou d'un découragement qui ne sont pas permanents, mais qui émergent ou s'accentuent dans certaines circonstances. Cette perspective varie fortement selon la situation des maires.

Car penser à s'arrêter ou à démissionner – quelques fois rappelons-le – est une réflexion qui croit en raison inverse de la taille de la commune. Cela indique que les maires des plus petites communes sont confrontés à des conditions d'exercice dégradées, caractérisées notamment par une faiblesse des moyens techniques et humains, un volume important de sollicitations directes, une exposition plus forte dans l'espace public local. Par ailleurs, les maires les plus expérimentés, qui ont exercé au moins trois mandats, sont moins nombreux à envisager la démission, ce qui peut être le signe d'une importance de l'expérience accumulée ou l'indice d'un investissement sur un mode vocationnel. Les situations personnelles des maires comptent aussi. Ainsi, le fait d'avoir une activité professionnelle parallèle favorise le fait d'envisager un retrait, probablement en raison des contraintes temporelles accrues qu'un tel emploi impose. De même, le fait de vivre avec des proches dont il faut s'occuper, tels des enfants qui demandent un surcroît d'attention, supporte plus nettement encore l'expression d'un retrait.

A pensé s'arrêter ou à démissionner *(en%)*

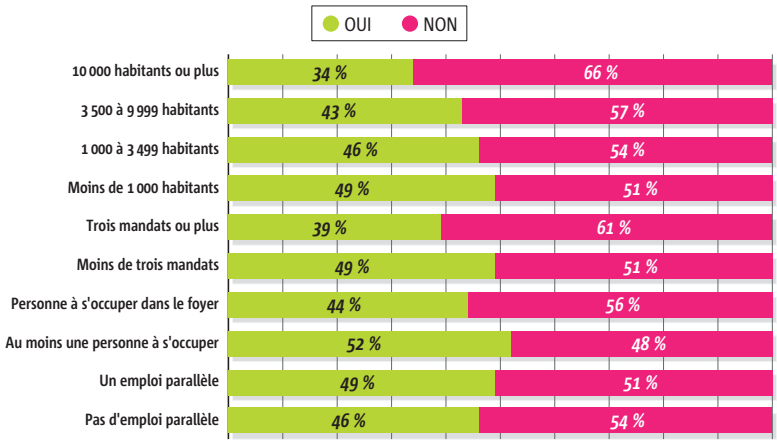

3. Un mandat qui génère fatigue ou surmenage

Le mandat de maire est exigeant et intensément investi, et cela peut avoir des incidences sur la santé des édiles. Les maires sont rarement interrogés sur leur expérience du mandat dans ses potentielles conséquences sur leur santé, sinon dans de rares recherches en psychologie, telles celles de Ashley Weinberg. En le faisant, le but de l'enquête n'était pas de dresser un état de la santé des maires. Il était de collecter leurs points de vue sur ce que leur mandat fait à leur santé.

Le premier résultat est que le mandat de maire est jugé usant pour la santé : quand cette question leur est posée, près de 83 % des maires adhèrent à ce constat (37,5 % sont tout à fait d'accord et 45,1 % plutôt d'accord) alors que seulement 17 % sont en désaccord. La fatigue du maire, au sens d'une fatigue physique qui peut émousser ou miner la santé, n'est pas une légende. C'est plutôt un constat partagé massivement par les femmes et hommes qui exercent le mandat de maire, ce qui n'est pas étonnant au regard des engagements investis et des débordements temporels induits.

Le mandat de maire est usant pour la santé

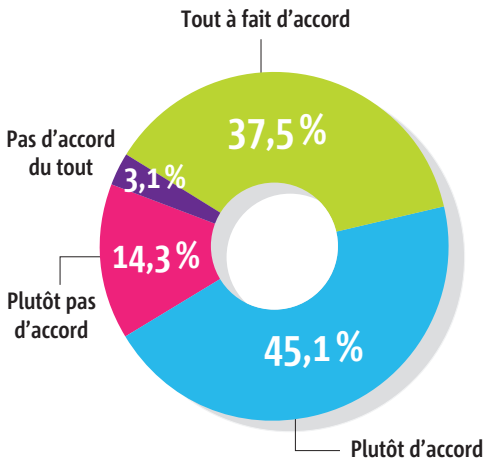

De fait, les maires sont nombreux à déclarer être gagnés par les troubles du sommeil, les coups de fatigue, ou les moments de lassitude. Rares sont celles et ceux qui y échappent : au mieux moins de 9 % pour les coups de fatigue, et moins de 4 % si l'on considère ensemble les trois dimensions explorées ici. Celles-ci correspondent à des états permanents dans une fraction limitée (mais proche du quart, avec une pointe à 35,5 % pour les troubles du sommeil) des maires.

Avez-vous connu les événements suivants depuis que vous êtes maire ?

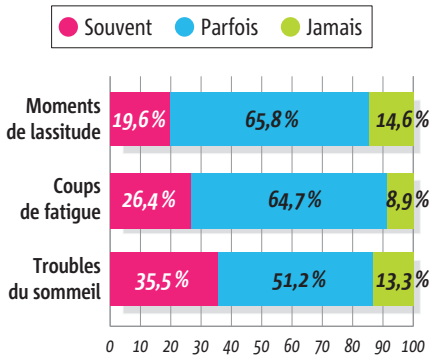

Les entretiens qualitatifs réalisés montrent que les causes de ces troubles sont extrêmement variées : investissement considéré rétrospectivement comme démesuré dans le mandat notamment dans la phase de prise de fonction ; tensions excessives au sein de l'équipe municipale ou avec l'ancienne équipe reléguée dans l'opposition ; attaques brutales sur les réseaux sociaux et/ ou par voie de presse ; difficultés à faire valoir les intérêts de la commune auprès de partenaires sur des enjeux considérés comme vitaux ; dégradation des moyens en personnel municipal en raison de départ, indisponibilité ou difficultés à recruter ; survenue d'accidents sur la commune provoquant un décès ou des blessures graves. Ces événements sont très variés, mais ils ont en commun de placer l'édile en première ligne, ce qui résulte de la forte personnalisation de la fonction surtout dans les petites communes. Ils peuvent provoquer aussi des effets exacerbés sur la santé, comme quand ce maire d'une commune de 16 000 habitants déclare avec emphase : *« C'était mon pire dossier, je veux dire dans le sens que j'ai perdu 5 ans d'espérance de vie »*. Ce sont aussi ces moments de pression qui font surgir l'éventualité d'une démission, comme le soulignent

cette maire d'une commune de 9 000 habitants : *« L'an dernier oui ça a été, insupportable. C'était de trop, je ne savais plus dormir. Je me suis dit, qu'est-ce que tu fais là, tu n'es pas venue pour ça, pourquoi s'acharner »* ; ou cette autre à la tête d'une commune de 700 habitants : *« Pendant cette période, j'avais complètement perdu le sommeil tellement ça me travaillait. Je me disais ce n'est pas possible de vivre ça, je démissionnais limite »*.

D'ailleurs, les maires de petites communes se distinguent par une plus forte propension à déclarer des moments de lassitude.

Ces écarts sont l'indice d'une hétérogénéité des conditions d'exercice du mandat selon la taille de la commune et des expériences que les maires en font. En effet, il n'y a pas de lien direct entre la lassitude ressentie, qui est plus forte dans les petites communes, et le temps consacré au mandat, qui fluctue en sens inverse. Cela invite à approfondir l'analyse de la fatigue et de l'usure de la santé que les maires identifient comme des composantes ou des risques du mandat.

Fréquence des moments de lassitude et taille de la commune

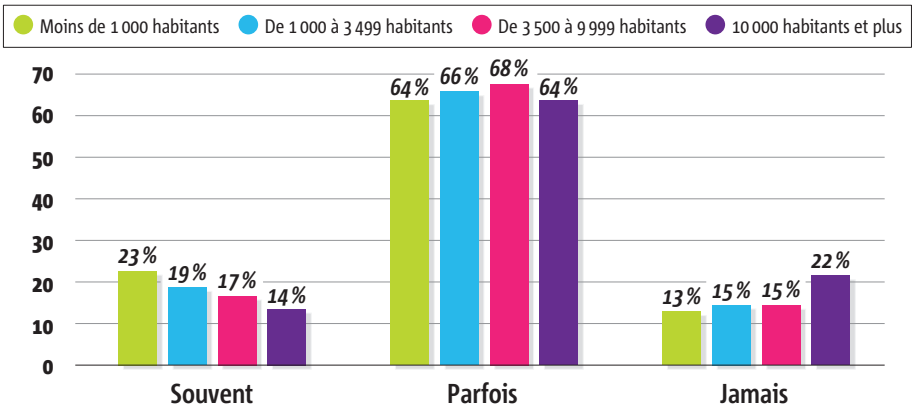

Certaines analyses de la santé au travail, comme celles de Marc Loriol, distinguent ainsi la « bonne » et la « mauvaise » fatigue, qualificatifs qui ont aussi été utilisés lors des entretiens approfondis réalisés avec des maires. La première est une fatigue que l'on parvient à maîtriser et contenir, voire même à surpasser, et que l'on considère aussi comme une conséquence normale de l'activité plutôt que comme un risque pour la santé. La seconde est celle qui, à l'inverse, est perçue par les maires comme excessive et insurmontable, comme menaçante parce qu'elle les interroge sur leurs capacités à endosser leur rôle en accord avec l'idée qu'ils s'en font – et dont nous avons pu saisir le niveau d'exigences. Or, cette « mauvaise » fatigue, apparaît moins comme un trouble physique que comme un phénomène mental, comme une charge mentale que, précisément, les élus éprouvent des difficultés à réduire et juguler.

4. Une charge mentale évidente mais peu dicible

Les enjeux de santé se concentrent sur la dimension morale et mentale : la charge mentale du mandat apparait potentiellement plus lourde que la charge physique. Et de fait, dans la lignée de l'analyse des risques psychosociaux, l'enquête établit que l'exercice du mandat de maire expose à des mécanismes générateurs de charge mentale ou de stress.

Leurs activités sont ainsi très nombreuses et souvent urgentes. Dès lors, elles exigent des adaptations constantes, impliquent des capacités à traiter des questions hétéroclites en des temps limités, imposent des changements de registre rapides et répétés. Ces activités présentent des risques d'émiettement, de dispersion des tâches, et de perte de sens qui résultent de la pression que le flux débordant des sollicitations et des dossiers impose aux maires. 64,8 % d'entre eux déclarent ainsi vivre des situations où il leur faut souvent penser à trop de choses à la fois et 40,1 % où ils sont souvent sous pression.

Fréquence de survenue de ces situations et sentiments *(en %)*

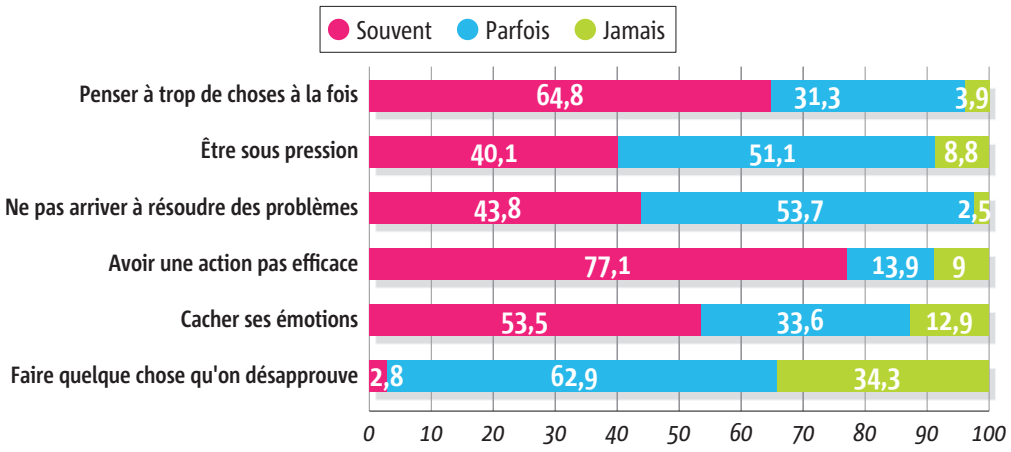

Cette accumulation a aussi des conséquences sur la qualité de leur action puisqu'ils disent être confrontés à des difficultés pour résoudre des problèmes qu'ils doivent traiter (43,8 % souvent, et 53,7 % parfois) et estiment ne pas avoir une action efficace (77,1 % souvent). Plus encore, les maires expriment en creux combien leur mandat exige autodiscipline et contrôle de soi. Ainsi, ils mettent presque tous en avant le fait d'avoir dû dissimuler leurs émotions (53,5 % souvent, et 33,6 % parfois). Et ils sont nombreux à ajouter qu'il leur arrive de devoir faire quelque chose qu'ils désapprouvent, même si très peu disent avoir à le faire souvent (2,8 % souvent mais 62,9 % parfois).

Ces chiffres sont des indicateurs typiques d'une situation de charge mentale. De fait, quand les maires dissertent sur les conséquences de leur mandat sur leur état de santé, ils mettent souvent en avant deux dimensions. D'une part, ils sont très nombreux à témoigner d'une fatigue latente, qui est aggravée lors de certains pics et qui résulte directement des rythmes et conditions d'exercice du mandat. Ils s'accommodent de cette fatigue tant qu'ils parviennent à la contrôler ou tant qu'elle ne se manifeste pas par des accidents de santé tangibles : 12,5 % indiquent avoir eu des malaises qu'ils relient à leur mandat.

D'autre part, ils mentionnent fréquemment la charge mentale liée à leur fonction, et en font ainsi une dimension centrale des enjeux de santé. Ils utilisent volontiers cette expression lors des entretiens – mais aussi celles de stress, de pression mentale, de « burn out » – pour raconter leur expérience du mandat, ou plus précisément certaines périodes, moments ou événements qui ont émaillé leurs expériences. Certes, les maires n'y sont pas exposés de manière égale, mais on peut déceler

combien la charge mentale est devenue une préoccupation largement partagée parmi les élus.

Or, elle peut être située du côté de la mauvaise fatigue, parce que, tout en étant un marqueur de l'expérience du mandat, les maires peinent à la contrôler et à y apporter des réponses suffisantes. Certes, ils ne sont pas impuissants mais ils ont peu de ressources pour y faire face, sinon de travailler sur eux-mêmes ou de la partager avec des proches, leur entourage familial, plus rarement d'autres élus comme eux, ou des professionnels de santé quand son poids est devenu insupportable. En effet, la charge mentale a un statut ambigu : elle est devenue une évidence et dans le même temps elle reste largement taboue.

C'est ce qu'illustre cette maire d'une commune de 11 000 habitants : *« Ma dentiste m'a dit que je fais des fractures, je fracture les dents. Elle me dit c'est dû au stress (...) Ce sont des petites choses comme ça. Même si je pense que peut-être, que surtout, c'est sur la santé mentale, parce que des fois ce n'est pas facile. On a une charge mentale énorme en tant que maire. Et on n'a pas d'espace pour la décharger. J'ai deux élues, des amies en fait, oui, je pose les valises un peu, mais c'est tout. C'est plus une discipline personnelle qui me permet de plus philosopher et prendre du recul sur beaucoup de situations ».*

Ou encore ce maire d'une commune de 9 000 habitants : *« Ma bête noire c'est quand je commence à avoir des problèmes de sommeil. C'est le signe quoi, la charge mentale déborde. Elle est toujours là, toujours présente, mais parfois ça déborde. Elle commence à prendre plus d'espace dans ma tête et du coup je me mets moins bien dans mes dossiers du quotidien. Et du coup je suis moins efficace. Et ce que j'aimerais c'est que cette charge mentale elle ne me pollue pas. Alors j'ai ressenti le besoin de me faire accompagner donc au printemps j'ai commencé une psychothérapie. Mais ça, c'est top secret, je ne le dis pas, je pense que ce serait mal vu en fait ».*

Ainsi, les maires estiment qu'il est difficile de faire état de la charge mentale indissociable de la fonction, même si les plus novices, mais aussi les femmes, s'y risquent un peu plus. Car en témoigner pourrait mettre en danger la légitimité du maire, comporte le risque d'être stigmatisé comme incapable de remplir la fonction. C'est pourquoi cette charge mentale reste largement un non-dit vis-à-vis de l'extérieur, et au sein du monde politique et des institutions politiques également. Comme s'il revenait à chaque élu de faire avec, de supporter cette mauvaise fatigue, jusqu'à s'en accommoder et s'y habituer, ou pas.

Didier DEMAZIÈRE et Jérôme PÉLISSE

QR-code

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07
www.amf.asso.fr
@l_amf

Crédits : Compte X